

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 3 mai 2021 de 18h30 à 21h20

Etaient présents : Sylvestre CARTIER, Marc DEFORGE, Françoise DESIRANT, Stéphane FRAPART, Yves FRAPART, Julie GUICHON, Amandine MALAGIES, Béatrice MEXIQUE, Bruno MEXIQUE, Céline PERRIN et Murielle STEPHAN

Absents excusés : Anne LINCOLN et MAURY Edith

Alexis LABARRE ayant donné procuration à Marc DEFORGE et Caroline SERVENAY ayant donné procuration à Marc DEFORGE.

Secrétaire de séance : Céline PERRIN

Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion de conseil du lundi 12 avril a été approuvé, à l'unanimité.

Travaux rue de la Marguette

Les travaux de construction des maisons individuelles, rue de la Marguette, sont pratiquement tous terminés. La collectivité peut donc envisager l'aménagement de cette voie. Les travaux projetés comprennent le terrassement en déblais, le traitement de sol sur 30 cm, la fourniture et la pose d'une grave émulsion sur 7 cm et la réalisation d'un enduit bi-couche.

Le conseil décide, à l'unanimité, de confier les travaux à l'entreprise COLAS pour 53 853.60 euros TTC.

Contractualisation d'un prêt

Monsieur le Maire informe l'assemblée des propositions de financement reçues pour régler la requalification de la rue de Chalons 1ère tranche.

Le programme des travaux s'élevant à 356 024.77 € T.T.C., la municipalité a besoin de contracter un emprunt à hauteur de 260 000€.

Les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST l'attribution d'un prêt de 260 000 Euros, au taux fixe de 0.75% à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera en 12 années à partir du 1er septembre 2021 par périodicités mensuelles de 1 888.59€ Frais de dossier : 130 €

Modifications d'adresses communales

Il s'avère nécessaire de modifier l'adresse de certaines propriétés, inscrites au cadastre. En effet, des problèmes récurrents d'acheminements postaux et/ou de localisation se sont avérés.

Le conseil municipal décide de modifier, à l'unanimité, les adresses suivantes :

- L'adresse actuelle au 10 rue de la Gare doit être modifiée au 10 rue de la Planche
- L'adresse actuelle au 55 rue de Chalons doit être modifiée au 33 Chemin des Hauts
- L'adresse actuelle au 36 bis rue de Nuisement doit être modifiée au 36 ter rue de Nuisement.

La présente délibération sera transmise aux services du cadastre, pour mise à jour.

Marché du terroir et organisations des élections au mois de juin 2021

Les élus réfléchissent tout d'abord à l'organisation des deux scrutins simultanés et reportés aux dimanches 20 et 27 juin 2021.

En effet, suite à la réception de la circulaire, et afin de répondre aux exigences sanitaires, les conseillers municipaux décident de transférer le bureau de vote à la salle des fêtes juste pour les élections départementales et régionales 2021.

D'autre part, les élus ne peuvent pas gérer les élections et le marché du terroir le dimanche 20 juin.

Peut-être l'anticiper d'une semaine ou l'avancer au samedi 19 juin ? La question va être posée aux exposants pour connaître leurs disponibilités et ainsi décaler le marché en conséquence.

Règlement salle des fêtes

Le règlement actuel de la salle des fêtes a été adopté lors de la réunion de conseil municipal du 6 janvier 2020. Monsieur le Maire propose de le modifier pour responsabiliser chaque locataire.

Après en avoir discuté, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, qu'à compter du 1er septembre 2021 :

- Les locataires devront nettoyer les sols avant la restitution de la salle. Dans le cas contraire, un forfait ménage leur sera facturé pour une somme de 80€.

- Le montant de la caution de la salle s'élèvera à 360€.

Les modifications inscrites seront ajoutées sur le règlement de la salle des fêtes. Pour permettre le nettoyage de la salle, le matériel nécessaire sera mis à disposition du public (seaux, serpillères, ...).

Il est précisé que les tables seront laissées en l'état dans la salle pour vérifier leur état de propreté.

Questions diverses

L'assemblée générale de l'association de l'aéromodélisme aura lieu le mardi 4 mai 2021. Monsieur Yves Frapart a suggéré au Président de délibérer lors de cette assemblée générale pour permettre l'achat d'un nouveau terrain afin de déplacer leur activité.

Monsieur Bruno Mexique indique à l'assemblée qu'un riverain de la rue de la Gare lui a manifesté son mécontentement. En effet, ce dernier est excédé car avec le retour des beaux jours, le bruit est revenu autour des terrains de jeux. Monsieur le Maire indique qu'une clôture va être érigée à l'aire de jeux des enfants. Une information va être distribuée à la population pour rappeler les horaires où le bruit est autorisé.

Le Comité Technique du Centre de Gestion a rendu un avis favorable pour la réduction du temps de travail de notre agent d'entretien à compter du 1^{er} mai 2021 à hauteur de 2h45 par semaine.

Prochaine réunion :

Conseil municipal : lundi 7 juin 2021 à 18h30